

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 5 septembre 2017

Prévention et promotion de la santé : signature d'une charte partenariale pour rapprocher chercheurs, acteurs de terrain et décideurs

Afin d'officialiser la volonté commune de développer l'efficacité et l'efficience de la prévention et de la promotion de la santé en Normandie, la préfète de la région Normandie et le président de la Région Normandie, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie, le président de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Normandie Université et la présidente de la plateforme « Promotion santé Normandie » ont signé une charte partenariale le 4 juillet 2017.

Objectifs généraux de la charte

La charte partenariale entérine la volonté partagée des signataires de travailler ensemble pour développer l'efficacité et l'efficience des actions et dispositifs de promotion et prévention de la santé en Normandie, et affirme l'utilité sociétale de la recherche, notamment au travers :

- du développement de l'observation, du suivi et de l'évaluation en prévention et en promotion de la santé,
- du renforcement de la formation et de la professionnalisation des acteurs,
- du développement du transfert de connaissances et de la recherche interventionnelle en prévention et en promotion de la santé,
- de la valorisation et de la communication de ces travaux.

Les signataires et leurs ambitions

Le **Préfet de région** est garant de la cohérence de l'action de l'État dans la région, et assure un rôle majeur en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

La **Région Normandie** mobilise l'ensemble de ses politiques au service d'une approche globale de la santé dans le cadre de la stratégie régionale de santé qu'elle a adoptée en avril 2017. Ses compétences, en matière de formation professionnelle notamment, et son implication en matière de prévention, de recherche et d'innovation lui permettent aujourd'hui de s'associer pleinement au dispositif porté par la Charte partenariale.

L'ARS Normandie est chargée du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique dans la région. Elle a pour ambition d'améliorer l'état de santé des Normands et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en développant notamment la qualité des interventions en prévention et en promotion de la santé. Pour atteindre ces objectifs, l'ARS souhaite identifier et déployer des stratégies d'intervention efficaces et efficientes, le renforcement du recours aux données issues des recherches et ayant prouvé leur efficacité, le transfert des connaissances sur ces données et l'évaluation des interventions mises en œuvre dans les territoires.

La **Plateforme « Promotion santé Normandie »** fédère depuis 2016 les deux Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) dans le but d'associer leurs moyens et leurs compétences pour répondre aux besoins de prévention et de promotion de la santé sur la région. Une contractualisation pluriannuelle entre l'ARS de Normandie et les deux IREPS les identifie comme référents sur les concepts et les approches à développer en prévention et en promotion de la santé.

La **ComUE Normandie Université** regroupe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui proposent une offre de formation et de recherche au meilleur niveau, et veillent au développement de l'innovation sous toutes ses formes.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de région Normandie

Gaëlle Reverdy, T. 02 32 76 50 14 - gaelle.reverdy@seine-maritime.gouv.fr

Région Normandie

Charlotte Chanteloup – T. 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – T. 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr

ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Plateforme « promotion santé Normandie »

Marion Boucher-Le Bras, T. 02 32 18 07 60 - accueil@ireps-hn.org

Université Normandie

Gwenaëlle Delpoux, T. 02 31 56 69 59 - communication@normandie-univ.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux medias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇒ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr